

L'anti-médecine d'État : il est interdit de boire dans le train



La dernière allocution du Premier ministre du 27 décembre 2021 a de quoi surprendre. Il est interdit de boire dans le train. Comment peut-on en arriver à de telles absurdités médicales, à une telle immixtion dans la vie intime de chaque être humain ? Comment peut-on relayer ces intrusions dans la vie la plus élémentaire sans qu'aucun journaliste ne crie : halte au feu ? Comment un gouvernement au XXI^e siècle peut-il exprimer de tels délires pour ensuite y revenir du bout des lèvres ? À quoi joue-t-on ?



Faut-il rappeler à nos très grands politiciens sanitaires qu'ils atteignent là, tout tranquillement, à la condition de survie la plus élémentaire d'un être vivant. Boire est indispensable. La médecine recommande de boire un à deux litres d'eau par jour.

À quoi sert l'hydratation ?

Il est communément admis que l'être humain doit boire de 6 à 9 verres d'eau en dehors des repas. L'hydratation est fondamentale pour plusieurs raisons :

1. Elle favorise le bon fonctionnement du cerveau, le manque d'eau affecte progressivement l'humeur et les facultés cognitives. La déshydratation produit de la fatigue, de la perte de mémoire.
2. Elle régule la température corporelle ; l'hydratation contribue à l'équilibrage de la température du corps, favorise une saine sudation pour faire baisser la température si nécessaire. Elle permet le bon fonctionnement des organes, dont les poumons où le taux d'humidité conditionne la bonne oxygénation.

3. Elle élimine les toxines, facilitant le travail rénal d'élimination des déchets par un effet de drainage. Le meilleur drainage s'obtient par cette alimentation en eau. La déshydratation s'accompagne à l'inverse d'une augmentation des toxines nuisibles à l'organisme.
4. Elle évite la déshydratation dont la présence, même de quelques pour cent, suffit à dégrader les fonctions biologiques en fragilisant l'organisme, de fait plus vulnérable. Une vraie déshydratation est mortelle.

Comment peut-on décider de priver d'eau dans un voyage en train ?

Alors comment justifier une atteinte à la survie de l'être humain par une décision de police sanitaire où le pouvoir va encore plus loin pour nous dire quand et où nous avons le droit de boire ? Comment ce gouvernement peut-il envisager de priver d'eau un enfant dans un train ou une personne âgée à laquelle il est dit qu'elle doit boire régulièrement ? Comment interdire de boire dans ces trains dont les systèmes d'aération dessèchent les muqueuses comme chacun peut l'observer et le vivre ?

Il semblerait que la polémique tienne encore à ces arbitrages fous où pour lutter contre la propagation du virus, il faille interdire de retirer le masque. Et si le masque ne doit pas être retiré, alors il n'est plus possible de boire. Donc, ils ne boiront pas. Molière, revient, les médecins sont fous, les politiques aussi. La dispute semble opposer ces derniers jours le cabinet du Premier ministre, le ministère des Transports et la direction de la SNCF.

Matignon aurait concédé que cette interdiction appelait du discernement, en particulier pour les « les jeunes enfants ou les personnes fragiles ». Jean-Baptiste Djebbari cherche à rassurer sur le faible risque de contamination dans les trains. Et la SNCF semble vouloir respecter la consigne initiale disant qu'il « ne sera pas permis d'enlever le masque

pour consommer de la nourriture ou des boissons ».

À l'évidence, nous sommes dans l'anti-médecine. On est prêt à priver d'eau nos contemporains, vous interdisez de boire, pour un motif qui serait supérieur, la possible diffusion du virus au moment où vous buvez ? Où est la preuve de cette hypothèse hasardeuse, au risque de la déshydratation ? Et vous verrez que de bons médecins vont maintenant nous dire que ne pas boire pendant 4 heures, ce n'est pas bien grave, alors qu'ils suppliaient les personnes âgées et les mères de familles pour leurs jeunes enfants de veiller à leur hydratation très régulière. Au passage, on s'autorise à atteindre à notre intégrité physique.

L'intrusion permanente par la police de la vie quotidienne

Là est l'inacceptable. Nous nous habituons à entendre et écouter des politiques qui nous commandent comme des enfants ou des débilés. Ils auraient le droit de nous dire quand nous pouvons boire, comme à l'école. L'objectif est bien de prendre possession de nous, de nous déposséder de nos libertés les plus primitives d'être biologique : respirer l'air libre, boire, se mouvoir, etc. Ces politiques savent ce qu'ils font et l'absurdité n'est qu'apparente.

La preuve, les médias ne critiquent pas. Le débat se porte alors sur le discernement puis sur la division, une fois encore, des populations, avec une tolérance toute subjective à l'appréciation d'un contrôleur qui décidera ou non de laisser boire une personne âgée ou un enfant. Est-ce que nous nous rendons vraiment compte d'où nous en sommes ? Quelqu'un aurait autorité pour statuer sur l'urgence ou non de s'hydrater dans un train. Nous sommes en 2022, le progressisme sombre dans la tyrannie de la vie quotidienne, génial !

L'indignité de la SNCF, fidèle à sa tradition de collaboration

La SNCF a plus que tuteuré la complicité de crime contre l'humanité pendant la Seconde Guerre mondiale en transportant

des Juifs et d'autres populations. Guillaume Pepy, président de la SNCF, reconnaissait en 2011 les responsabilités de l'entreprise en ces termes, elle fut : « *un rouage de la machine nazie d'extermination* ». Doit-on ici rappeler que l'État français et la SNCF ont été condamnés le 6 juin 2006 en première instance ? Ils ont fait plus que ce que demandait les Allemands. Sous la pression des familles américaines de déportés, la SNCF finira par créer un fond d'indemnisation de 50 millions d'euros en 2014, reconnaissant de fait sa responsabilité. Rappelons aussi que la SNCF facturait le transport des Juifs, des Tziganes et des homosexuels.

Pourquoi ce rappel ? Parce que cette entreprise met en œuvre servilement le passe sanitaire, contrevenant gravement à la non-discrimination de la clientèle en vertu d'un critère irrecevable, la détention d'un titre de vaccination. En indiquant qu'elle ferait respecter la consigne de l'interdiction de se désaltérer ; tenez-vous bien, elle reproduit la pratique des trains de la mort où la SNCF, sans consigne des Allemands, faisait du zèle en privant les déportés d'eau, de nourriture pendant leur voyage. Cela fait frémir, rien que de vous l'écrire, tant le parallèle devrait nous amener à la révolte totale. Il ne s'agit pas que de comparer, il s'agit de voir que la même pratique est mise en œuvre.

Qui aura le courage de Léon Brochart, ce courageux cheminot qui refusa de conduire un train de déportés ? Pour ma part, j'appelle ceux qui en ont le pouvoir à ne plus prendre le train, à fuir cette entreprise et ses pratiques qui sont incompatibles avec le respect de la dignité de la personne humaine. C'est de l'éthique, de la morale, de la dignité. Cela suffit, nous devons utiliser les armes du citoyen et du consommateur. Ne prenons plus le train. Qu'on se le dise.

L'atteinte intentionnelle à l'intégrité physique

Pour la privation de boire, ce gouvernement persécute,

maltraite, humilie les populations depuis deux ans. Aucun élu ne peut ignorer que l'hydratation est essentielle à la bonne vie, aucun élu ne peut s'imaginer avoir le pouvoir de commander la vie quotidienne de ses contemporains : l'heure de boire, de manger, de pisser, comme si nous étions tous des grands malades encadrés par une politique sanitaire du quotidien. L'élu n'est pas notre supérieur, mais notre serviteur qui a mandat, rappelons-leur en toute circonstance.

Le plus difficile aujourd'hui, admettre que des adultes peuvent maltraiter leurs enfants, voire en faire des victimes de leur méchanceté ou de leurs vices, comme admettre que des politiciens peuvent intentionnellement nuire à leur population. Or, nous en sommes là. Ces privations visent notre intégrité physique et psychique au quotidien. Il en est de même des enfants qui devront porter le masque un peu partout dès 6 ans, sujet de mon prochain article. La désobéissance civile est le minimum que nous puissions promouvoir en 2022 : libération.

Pierre-Antoine Pontoizeau